



Grand Prix de Montereau La Forteresse

Samedi 10 et Dimanche 11 juin 2023

Golf de Montereau la Forteresse
Domaine de la Forteresse – 77940 Thoury-Ferrottes
☎ : 01 60 96 95 10 - 📠 : 01 60 96 01 41
contact@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux du Vademecum Sportif 2023 édité par la FFGolf et ceux du R&A.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs amateurs licenciés FFGOLF ou d'une Fédération étrangère reconnue, dans la limite d'index fixée par le Comité de l'épreuve. Les bulletins d'inscriptions peuvent être envoyés au club avec le règlement par chèque ou avec le formulaire en ligne disponible sur le site du Club.

Licence, certificat médical (ou questionnaire de santé) et droit de jeu fédéral devront être enregistrés à la FFGOLF au plus tard à la date de clôture des engagements. Pour les joueurs non licenciés en France, un certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

Le nombre de joueurs maximum autorisé est de 120 dont 27 places minimum réservées aux dames et 12 wild cards, 50% des Wild Cards reviennent au club, les autres étant réservées à la Ligue. Si toutefois la Ligue n'utilise pas ces Wild Cards, celles-ci reviendraient au Club. Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames (27).

Dans tous les cas, il sera réservé 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Contrôle antidopage : Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf (lire § 4.1 du Vademecum).
Épreuve non-Fumeur : Voir § 1.2-2 (5) du vade-mecum fédéral

FORMULE DE JEU

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Golf de La Forteresse.
Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

1 série Dames : index inférieur ou égal à 11.4 – repères de départ : bleus
1 série Messieurs : index inférieur ou égal à 8.4 – repères de départ : blancs

Messieurs : Repère 2 - Marques Blanches – Par 72, SSS 71.7
Dames : Repère 4 - Marques Bleues – Par 72, SSS 73.1

Vont être appliqués, entre autres :

Le « prêt jouez »

Les codes du comportement, qui seront affichés sur le tableau officiel.

Les règles 2023 → <https://www.randa.org/Apps>

(L'application ci-dessus peut être téléchargé sur votre téléphone).

INSCRIPTION & ENGAGEMENT

Vendredi 26 mai 2023 : date limite d'inscription

Mardi 30 mai 2023 : publication de la liste des joueurs retenus

Une journée de reconnaissance est incluse en semaine avant la compétition. Merci de réserver votre départ auprès de l'accueil au 01 60 96 95 10. Les règles d'entraînement de la FFGolf devront être respectées.

-Adultes : 90 €

-Joueurs de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004) : 65 €

-Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après) : 50 €

-Membres du club : 40 €

Pour les inscriptions, seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle, dès réception du règlement par chèque libellé à l'ordre de "Golf de la Forteresse" ou du paiement via le formulaire en ligne.

Le joueur déclarant forfait après la date de publication des départs restera redevable du droit d'engagement.

PRIX

Les 3 premiers messieurs du classement brut seront récompensés.

Les 2 premières dames du classement brut seront récompensées

En cas d'égalité pour la 1^{re} place à l'issue des 2 tours, il sera joué un play-off en trou par trou.

Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et derniers trous du dernier tour.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs). (Classement RMS)

La remise des prix aura lieu au Club House le dimanche 11 juin 2023.

Un quart d'heure après le retour de la dernière équipe.

HEURES DE DEPARTS

Premier Tour : dans l'ordre suivant Bloc 2 / Bloc 1 / Bloc 3 et Bloc 4

Deuxième tour : ordre inverse des résultats

Les départs seront disponibles sur le site internet du Golf www.golf-forteresse.com et publiés via RMS sur le site de la FFGOLF.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE – ARBITRES

La composition du comité de l'épreuve sera affichée sur le panneau officiel avant le 1^{er} tour. Il sera composé au minimum de : 1 représentant du club organisateur, 1 représentant du corps arbitral et 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres).

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).